



**DELIBERATION N° 25/202 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT L'ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES DU
LABORATOIRE D'ANALYSES DU PUMONTI**

**CHÌ AUTORIZEGHJE L'AMMISSIONE IN VALORE NULLU È CRIDENZE SPINTE
DI U LABURATORIU D'ANALISI DI U PUMONTI**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 décembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Françoise CAMPANA
M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Joseph SAVELLI
Mme Paule CASANOVA-NICOLAI à M. Georges MELA
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Antonia LUCIANI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Elisa TRAMONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Muriel FAGNI
Mme Paula MOSCA à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Santa DUVAL
M. Hervé VALDRIGHI à Mme Sandra MARCHETTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 25/044 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonti,
- VU** la délibération n° 25/110 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2025 approuvant le Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses Pumonti pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 25/126 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire du budget annexe du laboratoire d'analyse Pumonti de la Collectivité de Corse pour 2025,
- VU** l'arrêté portant virement de crédit du budget annexe du laboratoire d'analyse Pumonti pour 2025,
- CONSIDERANT** les demandes d'admissions en non-valeur et en créances éteintes présentées par Mme le Payeur de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (30) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Juliette PONZEVERA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI,

N'ont pas participé au vote (18) : Mmes et MM.

Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Santa DUVAL, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI,

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE en fonction du motif d'irrécouvrabilité, l'admission en non-valeur ou la comptabilisation en créances éteintes présentées par le comptable public pour un montant total de 4 660,59 euros.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 18 décembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

AMMISSIONE IN VALORE NULLU È CRIDENZE SPINTE DI
U LABURATORIU D'ANALISI DI U PUMONTI

ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES
DU LABORATOIRE D'ANALYSES DU PUMONTI

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par bordereau de transmission, Mme le Payeur de Corse fait état de créances devenues définitivement irrécouvrables pour un montant de 4 660,59 €, et sollicite à ce titre la comptabilisation d'admission en non-valeur ou de créances éteintes, en fonction du motif d'irrécouvrabilité.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Les créances éteintes sont, quant à elles, des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Ces décisions relèvent de l'Assemblée de Corse dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Numéro de la liste	Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2025-6994332411	Particulier	2022	T-149	70641-936311-	37,61	Décédé et demande renseignement négative
2025-6994332411	Particulier	2022	T-150	70641-936311-	37,61	Décédé et demande renseignement négative
2025-6994332411	Artisan Commerçant Agriculteur	2023	T-348	70641-936311-	95,52	Décédé et demande renseignement négative
2025-6994332411	Particulier	2016	T-700800000433	7061-921-	108,68	Décédé et demande renseignement négative
2025-6994332411	Société	2022	T-200	70641-936311-	145,46	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025-6994332411	Société	2024	T-74	70641-936311-	303,8	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025-6994332411	Société	2016	T-700800000068	7061-921-	33,24	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025-6994332411	Société	2024	T-76	70641-936311-	306,16	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025-6994332411	Société	2024	T-78	70641-936311-	306,16	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025-6994332411	Société	2024	T-80	70641-936311-	310,03	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025-6994332411	Société	2024	T-75	70641-936311-	404,03	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025-6994332411	Société	2024	T-81	70641-936311-	442,46	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025-6994332411	Société	2024	T-79	70641-936311-	603,53	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025-6994332411	Société	2024	T-77	70641-936311-	711,89	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025-7280703511	Société	2022	T-163	70641-936311-	98,34	Surendettement et décision effacement de dette
2025-7280703511	Société	2022	T-164	70641-936311-	98,34	Surendettement et décision effacement de dette
2025-7280703511	Société	2022	T-162	70641-936311-	98,34	Surendettement et décision effacement de dette
2025-7280703511	Société	2022	T-166	70641-936311-	98,34	Surendettement et décision effacement de dette
2025-7280703511	Société	2022	T-167	70641-936311-	98,34	Surendettement et décision effacement de dette
2025-7280703511	Société	2022	T-165	70641-936311-	98,34	Surendettement et décision effacement de dette
2025-7280703511	Société	2022	T-169	70641-936311-	98,34	Surendettement et décision effacement de dette
2025-7280703511	Société	2022	T-168	70641-936311-	98,34	Surendettement et décision effacement de dette
2025-7280703511	Société	2024	T-223	70641-936311-	27,69	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
					4660,59	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.